RALLYE

GROUPE Casino
NOURRIR UN MONDE DE DIVERSITÉ

GO SPORT

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

26 juin 2020

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l’ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
- Gouvernement d’entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l’Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

BUREAU ET QUORUM

Monsieur Jean-Charles Naouri, Président du Conseil d'administration,
Président du bureau

Monsieur Jacques Dumas, Secrétaire du Conseil d'administration,
Scrutateur

Monsieur Franck Hattab, Directeur général,
Scrutateur

Madame Patricia Spinas,
Secrétaire du bureau

Le quorum figure sur le site de la société www.rallye.fr
Rubrique actionnaires/assemblée-générale

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

ORDRE DU JOUR (1/2)

Lecture des rapports du Conseil d'administration, des Commissaires aux comptes

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce et rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de censeurs ;
- Amendement à la politique de rémunération 2019 du Directeur général ;
- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général, en raison de son mandat ;
- Approbation des informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce relatives à la rémunération 2019 des mandataires sociaux ;
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur général pour l'exercice 2020 ;
- Fixation du montant global de la rémunération des mandataires sociaux non exécutifs ;
- Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2020/2021 des mandataires sociaux non exécutifs ;
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions.

ORDRE DU JOUR (2/2)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société, emportant renonciation par les actionnaires du droit préférentiel de souscription au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées ;
- Modification de l'article 10-III des statuts concernant l'identification des détenteurs de titres de la Société ;
- Modifications statutaires relatives à la désignation d'administrateurs représentant les salariés (articles 14,16 et 29) ;
- Modification de l'article 18 des statuts concernant les délibérations du conseil d'administration ;
- Modification de l'article 19 concernant les pouvoirs du Conseil d'administration ;
- Modifications des articles 22 et 29 des statuts concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration ;
- Modification de l'article 24-I des statuts concernant la nomination des commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs pour les formalités.

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

PRÉSENTATION DU GROUPE

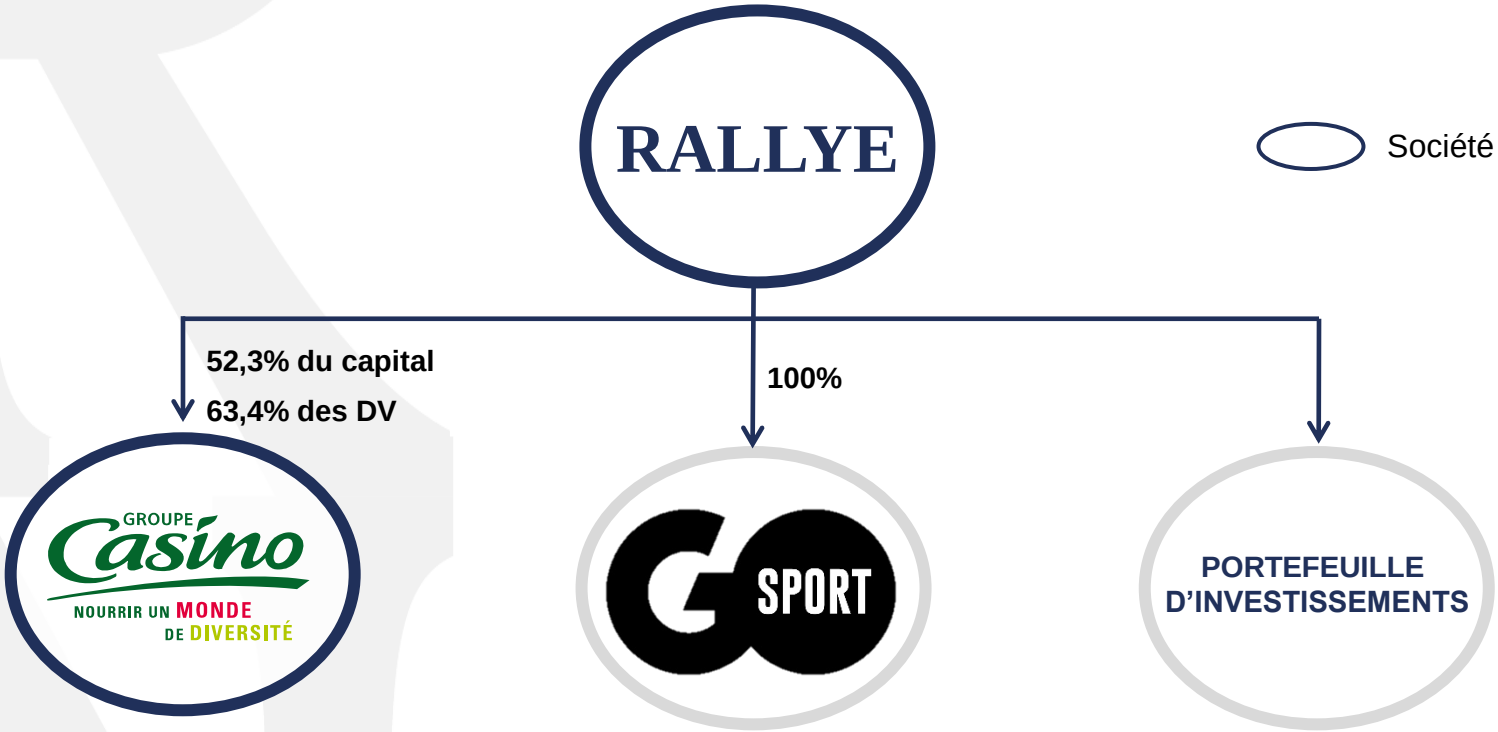

Actif stratégique

Un des leaders mondiaux du commerce alimentaire

Spécialiste de la distribution d'articles de sport

FAITS MARQUANTS 2019

- **Rallye :**
  - **Entrée en sauvegarde de Rallye** le 23 mai 2019
  - **Arrêté des plans de sauvegarde** par décision du tribunal de commerce de Paris le 28 février 2020 **avec le soutien de l'ensemble des organes de la procédure et de la majorité des créanciers**
- **Groupe Casino :**
  - **En France, accélération du repositionnement stratégique sur les formats porteurs** avec la cession de Leader Price **et modernisation du métier de distributeur** avec, notamment, développement accéléré des outils d'encaissement automatiques et le lancement de l'entrepôt Ocado
  - **En Amérique latine, simplification de la structure du Groupe** avec le regroupement des activités sous la filiale GPA
- **Groupe GO Sport : cession de Courir et du réseau GO Sport en Pologne**. Groupe GO Sport est désormais recentré sur la distribution d'articles de sport qui enregistre une forte croissance depuis plusieurs années et que le confinement a fortement dynamisé.

CHIFFRES CLÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT 2019

en M€ - Post IFRS 16	2018 *retraité*	2019
Chiffre d'affaires	34 335	34 652
EBITDA[1]	2 655	2 624
Marge d'EBITDA[1] (%)	*7,7%*	*7,6%*
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	1 350	1 276
Marge sur ROC (%)	*3,9%*	*3,7%*
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	(221)	(413)
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe	(256)	(962)
Résultat net normalisé[2] des activités poursuivies, part du Groupe	(12)	(61)

[1] EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants

[2] Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non-récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non-récurrents

CONTEXTE DE L'ENTRÉE EN SAUVEGARDE

Evolution du cours de bourse de Casino entre mars et mai 2019

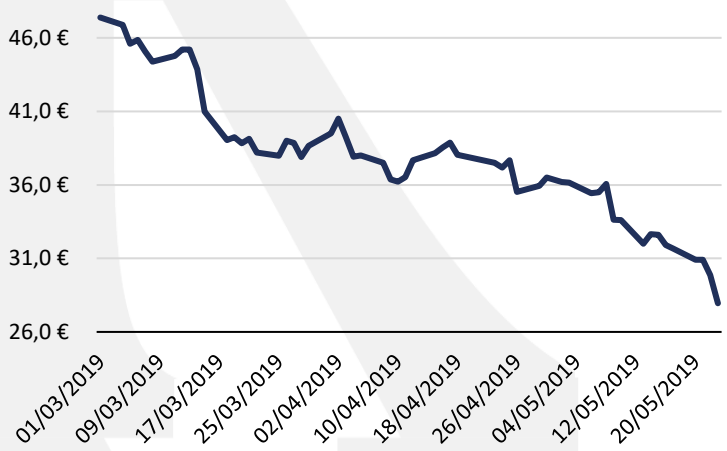

Endettement financier brut[1] de Rallye à l'ouverture des procédures de sauvegarde

En millions d'euros

Créances sécurisées par des nantissements de compte-titres portant sur des actions Casino	1 153 M€
Créances sécurisées par des nantissements portant sur des actions de filiales de Rallye (autres que Casino)	204 M€
Créances non sécurisées	1 566 M€
Total	2 923 M€

(1) Hors créances au titre d'opérations de dérivés

- Le groupe a été victime d'attaques spéculatives et massives, avec pour objectif de créer un cas de défaut au titre de la documentation de Rallye et des sociétés holdings de Rallye
- La stratégie des fonds consistait à faire baisser le cours de Casino afin que Rallye n'ait plus assez de titres Casino à nantir au profit de ses prêteurs entrainant ainsi un cas de défaut en raison des clauses d'arrosage rendant l'ensemble de la dette de Rallye exigible et concomitamment celles des sociétés holdings de Rallye du fait des clauses de défaut croisés
- La mise en œuvre de cette stratégie a fait baisser le cours de bourse de Casino de -41% entre mars et la date d'entrée en procédure de sauvegarde
- L'ouverture des procédures de sauvegarde de Rallye, ses filiales et des sociétés holdings a dû se faire dans l'urgence et a permis de stabiliser la situation du groupe
- La période d'observation ouverte le 23 mai 2019, a permis à Rallye, ses filiales et ses sociétés holdings de présenter un plan de sauvegarde prévoyant l'apurement complet du passif de l'ensemble des sociétés sur une période de 10 ans
- Les plans de sauvegarde ont été arrêtés par décision du tribunal de commerce de Paris le 28 février 2020 avec le soutien de l'ensemble des organes de la procédure et de la majorité des créanciers
- Les financements dérivés qui ne sont pas soumis à la procédure de sauvegarde ont fait l'objet d'accords spécifiques avec les établissements de crédit concernés.

PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUS LES PLANS DE SAUVEGARDE

1 Les Plans de Sauvegarde sont interdépendants à tous les niveaux

2 Les Plans et l'apurement des passifs reposent essentiellement sur :

- Les dividendes versés par Casino à Rallye, et la capacité de Rallye (et des holdings) à verser des dividendes à ses actionnaires (dont chaque holding) sur la durée du plan
- Certaines cessions d'actifs identifiés : immobilier et actifs financiers, et
- Différentes options de refinancement

3 Les Plans prévoient, dès lors que les créanciers titulaires de nantissements de compte-titres sont remboursés, la mainlevée desdits nantissements et l'appréhension par les sociétés des flux de dividendes afférents aux titres initialement nantis

4 Les Plans de sauvegarde ont été élaborés sur la base d'un passif déclaré retraité pour tenir compte du passif à payer intégrant en particulier les intérêts courus sur la durée des plans

PRINCIPES SPÉCIFIQUES AU PLAN DE SAUVEGARDE DE RALLYE

Créanciers sécurisés par des actions Casino

- Rallye s'est engagé à :
  - Apurer, le cas échéant de manière anticipée, ces créances par appréhension des fruits tombant dans l'assiette des comptes titres nantis
  - Apurer les créances des créanciers sécurisés par des actions Casino à hauteur de 85% en année 3 et le solde en année 4 du plan
  - Renoncer à l'application des clauses d'écrêtement jusqu'au complet apurement du principal restant dû (les clauses d'arrosage étant elles-mêmes désactivées du fait de la sauvegarde)
- En contrepartie les créanciers acceptants se sont engagés à :
  - Accepter la constitution d'un nantissement de compte-titres de second rang portant sur les actions Casino, sous réserve que ce nantissement ne puisse en aucun cas porter atteinte aux droits des créanciers bénéficiant d'un nantissement Casino de premier rang

Créances sécurisées par des nantissements portant sur des actions de filiales de Rallye (autres que Casino)

- Apurement du passif sur dix ans sous réserve des droits attachés aux sûretés permettant un remboursement anticipé :
  - une fois le jugement d'arrêté de plan de sauvegarde devenu définitif à hauteur des produits net de cession des parts d'OPCVM et en cas de cession de Groupe Go Sport à hauteur de 70% des produits de cession nets de Groupe Go Sport
- Remboursement anticipé en cas de cession des actifs immobiliers et de private equity

Créanciers non sécurisés

- Apurement du passif sur dix ans à compter de la date d'arrêté du Plan de Sauvegarde,
- L'échéancier (en % des créances définitivement admises en principal et, le cas échéant, en accessoires du principal) est le suivant:
  - Annuité 1 et 2 : total de €100,000 (à répartir entre l'ensemble des créanciers de Rallye au prorata de leurs créances définitivement admises)
  - Annuité 3 à 9 : 5%
  - Annuité 10 : 65% (diminué des montants payés au titre des Annuités 1 et 2)

Remboursement de la dernière annuité du plan

- La dernière annuité du plan de Sauvegarde de Rallye pourra, le cas échéant, être remboursée par la voie d'un refinancement

TRAITEMENT DES OPERATIONS DE DÉRIVÉS

- Les opérations de dérivés relèvent d'un régime juridique spécifique et ne pouvaient pas être traitées dans le cadre de la procédure de sauvegarde comme les autres passifs de Rallye. Au 31 décembre 2019, ces opérations s'élevaient à 206M€.

- Des accords spécifiques ont été signés le 25 novembre 2019 avec les trois banques dérivés afin de sécuriser les 9,5M d'actions Casino nanties à leur profit et qui pouvaient être appréhendées. Les principaux termes de ces accords étaient les suivants :
  - Échéances de remboursement : 50% le 30 juin 2021 et 50% le 31 décembre 2022 ;
  - Remboursement anticipé sur la base des dividendes reçus au titre des actions nanties à leur profit
  - Les principaux cas d'exigibilité anticipé étaient:
    - Perte de contrôle par Monsieur Jean-Charles Naouri de n'importe quelle structure du groupe ;
    - Le maintien d'un ratio de couverture déterminé comme une certaine proportion de la valeur des titres nantis en garantie des opérations de dérivées et le montant notionnel des dites opérations (net du cash collatéral);
    - Résolution du plan de sauvegarde de Rallye.

- Il a été décidé de mettre en place une ligne de refinancement auprès de Fimalac afin :
  - de se prémunir intégralement contre les variations du cours de bourse de Casino qui pouvait dans certaines circonstances entrainer un cas d'exigibilité anticipé lié au non respect du ratio de couverture, et
  - d'aligner la maturité des opérations dérivés sur les échéances du plan de sauvegarde

- Les principales caractéristiques de la ligne de refinancement sont les suivantes :
  - Montant: 215M€ + 15M€ de financement des besoins généraux
  - Maturité : Février 2024
  - Remboursement anticipé sur la base des dividendes reçus au titre des 9,5M actions placées en fiducie-sûreté

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
  - Casino – Résultats annuels 2019
  - GO Sport – Résultats annuels 2019
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

CHIFFRES CLÉS 2019

En M€ – Post IFRS 16	2018 retraité	2019	*Var. totale*	*Var. TCC*
Chiffre d'affaires	**34 329**	**34 645**	***+ 0,9 %***	***+ 4,2 %[1]***
EBITDA	**2 669**	**2 640**	***- 1,1 %***	***+ 0,6 %***
Résultat Opérationnel Courant	**1 364**	**1 292**	***- 5,3 %***	***- 3,1 %***
Résultat Opérationnel Courant, hors crédits fiscaux	1 252	1 292	*+ 3,2 %*	*+ 5,5 %*
Résultat net normalisé – Part du Groupe	**327**	**212**	***- 35,4 %***	***- 34,9 %***
Bénéfice net normalisé par action dilué	2,57	1,62	*- 37,2 %*	*- 34,6 %*
Dette financière nette	**3 378**	**4 053**	***- 675***	***n.s.***
dont France	2 724	2 282	*+ 441*	*n.s.*

[1] Variation organique hors essence et calendaire

FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2019 - FRANCE

- **Accélération du repositionnement stratégique sur les formats porteurs** avec la cession de Leader Price portant le montant des cessions signées dans le cadre du plan de cession à 2,8 Mds€
- **Volume d'affaires en croissance comparable de + 1,9 %**
- **24% de l'activité réalisée en E-commerce au T4 2019** vs 18% en 2018
- **Progression de + 0,5 pt de la marge du ROC de distribution** qui s'établit à **3,8 %** du chiffre d'affaires, avec un **ROC en croissance de + 12 %**[1] à 622 M€
- **Réduction de la dette nette à 2,3 Mds€** sous l'effet du plan de cession, avec un cash flow libre récurrent (hors plans de cession et Rocade)[2] de 367 M€ (**576 M€ hors exceptionnels**)
- **Étape importante dans la modernisation du métier de distributeur** avec le développement accéléré des outils d'encaissement automatiques (smartphone, caisses automatiques, magasins autonomes) et le développement de la livraison à domicile (lancement de l'entrepôt Ocado)

(1) Donnée post-IFRS16. En vision pré-IFRS16, le ROC France de la distribution est en hausse de + 5 %, soit une amélioration de la rentabilité de + 0,2 pt

(2) Cash flow libres hors plan de cession et plan Rocade, avant dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux porteurs de TSSDI, avant frais financiers, et y compris loyers (remboursement des passifs de loyers et intérêts au titre des contrats de location). 380 M€ en vision pré-IFRS16

FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2019 - AMÉRIQUE LATINE

- **Simplification de la structure du Groupe en Amérique latine** avec le regroupement des activités sous la filiale GPA
- **Confirmation de l'excellente dynamique** d'Assaí avec un chiffre d'affaires en croissance de + 22 %[1] et une hausse de la marge de + 20 bp
- **Succès des nouveaux formats d'Éxito** et amélioration de la marge de + 20 bp
- **Transformation digitale et forte croissance du E-commerce** de près de + 40 %[1]

(1) Donnée publiée par la filiale

AVANCÉES SUR LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES EN FRANCE

1 Mix formats et catégories

- **Repositionnement stratégique sur les formats premium et proximité :** cession de Leader Price
- **Relance de l'expansion sur la proximité (y compris premium) :** ouvertures de 213 magasins
- **Accélération de la croissance du bio :** 1,1 Md€ de chiffre d'affaires réalisé en 2019 soit 8,7 % du chiffre d'affaires France

2 E-commerce et digitalisation : modernisation du métier de distributeur

- **Magasins autonomes :** plus de 300 magasins autonomes
- **Renforcement de la position de leader de Cdiscount :** près de 4 Mds€ de GMV[1] réalisé, en croissance organique de + 9 %
- **Croissance dans l'E-commerce alimentaire :** lancement de l'entrepôt Ocado en mai 2020

3 Nouvelles activités : GreenYellow, Data et Data centers

- **Accélération du développement de GreenYellow :** triplement du pipeline photovoltaïque à 451 MWc fin 2019 permettant de générer un EBITDA 2019 de 76 M€
- **Forte croissance des activités Data et Data centers** : 67 M€ de chiffre d'affaires en 2019, en croissance de + 51 % par rapport à 2018

[1] Gross Merchandise Volume : volume de ventes réalisées sur le site par Cdiscount ou par des vendeurs tiers

ÉPIDEMIE DE COVID-19

Mesures spécifiques liées à l'épidémie du Covid-19

- **Depuis mi-mars Casino fait face à l'épidémie du Covid-19 impactant l'ensemble des géographies et activités. Un ensemble de mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour répondre à la mission essentielle d'approvisionnement alimentaire :**
  - **Protection des collaborateurs**, incluant la distribution généralisée de masques, gants et gels hydroalcooliques aux salariés
  - **Protection des clients et adaptation du service à leurs besoins spécifiques** : accélération de l'encaissement automatique, augmentation des capacités de livraison à domicile, du click & collect et du Drive
  - **Sécurisation de l'organisation logistique** pour faire face à la demande sans ruptures significatives

- **Casino a mis en place des initiatives solidaires vis-à-vis des populations les plus fragiles et les plus exposées :**
  - **Au sein des enseignes** : dons de de masques, horaires réservés aux plus de 65 ans et au personnel soignant, arrondi solidaire
  - **Chez Cdiscount** : commande de 60 millions de masques réservés à la vente aux collectivités et PME
  - **Dons au fonds commun de solidarité** constitué par la Fondation de France, l'APHP et l'Institut Pasteur, financés par la baisse de 25% de la rémunération du Président-Directeur Général et des membres du Comex sur les mois d'avril et mai

Accélération des mutations profondes du secteur :

- **La surperformance des formats de proximité, les magasins urbains et le E-commerce, particulièrement sollicités pendant le confinement, perdure depuis plusieurs semaines :**
  - Forte croissance des formats de proximité et des magasins urbains
  - Croissance à trois chiffres de l'E-commerce alimentaire et accélération majeure de l'activité de Cdiscount et de sa marketplace

- **Dans ce contexte, Casino poursuivra ses priorités stratégiques tout en adaptant son organisation à l'évolution des besoins des clients avec :**
  - L'ouverture de **300 magasins de proximité** d'ici 2021
  - L'accélération du **E-commerce alimentaire et du digital** avec la montée en puissance de l'entrepôt automatisé et de la transformation digitale des magasins
  - L'accélération de la **croissance rentable de Cdiscount**
  - Le développement des **nouvelles activités B2B** (GreenYellow, relevanC, Scalemax)
  - La poursuite des **cessions d'actifs non stratégiques**

PERFORMANCE EN FRANCE POST-DÉCONFINEMENT

Croissance du chiffre d'affaires en comparable[1]	**4S au 8 juin 2020**
Monoprix	+ 5,1 %
Casino Supermarchés[2]	*+ 9,0 %*
Franprix	+ 12,4 %
Proximité	*+ 20,2 %*
Géant[2]	*- 1,5%*
France	**+ 6,1 %**
GMV Cdiscount	**+ 27,0 %**

- En France, **croissance comparable de + 6,1 %** sur les 4 dernières semaines[1]. La surperformance des magasins urbains, des formats de proximité et de l'E-commerce perdure après le déconfinement
- **Cdiscount enregistre une hausse de + 27,0 % du GMV** sur les 4 dernières semaines[1]

[1] Croissance sur les 4 dernières semaines arrêtées au 8 juin 2020
[2] Excluant les magasins Codim en Corse : 8 supermarchés et 4 hypermarchés

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
  - Casino – Résultats annuels 2019
  - Groupe GO Sport – Résultats annuels 2019
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

ACCÉLÉRATION DU RETOURNEMENT DE GROUPE GO SPORT

Au cours de l'année 2019, la dynamique de retournement de Groupe GO Sport s'est accéléré, avec :

La cession des enseignes matures ou non stratégiques :

- Février 2019 : cession de l'enseigne Courir au fonds d'investissement Equistone pour 283m€.
- Septembre 2019 : cession du réseau GO Sport en Pologne à Sportmaster, un acteur majeur de la distribution d'articles de sport en Russie.
- Janvier 2020 : cession du réseau d'affiliés GO Sport Montagne à l'enseigne SkiSet

Une dynamique commerciale forte, grâce à :

- La nomination du Philippe Favre et Brice Garnier, managers de retournement du cabinet Prospheres.
- Une nouvelle identité de marque plus urbaine et plus sport, la transformation de l'offre produit vers plus de marques internationales, ainsi que la mise en place d'une nouvelle organisation centrée sur le merchandise planning.
- Au cours de l'année 2019, GO Sport a enregistré une croissance comparable de ses magasins intégrés de +4%, malgré un contexte défavorable marqué par les grèves et les gilets jaunes

Groupe GO Sport est désormais repositionné sur son cœur de métier, secteur en croissance et résilient :

- L'e-commerce chez GO Sport a enregistré une très forte croissance depuis le confinement
- A ce stade, la reprise rapide de l'activité post confinement se confirme aussi dans les réseaux physiques qui enregistrent de bonnes performances

Suite au lancement d'un processus d'adossement ou de cession de Groupe GO Sport en 2019, qui doit permettre d'accélérer la croissance, GO Sport a été classé en IFRS 5 (actifs détenus en vue de la vente) et ne figure plus dans les chiffres consolidés de Rallye

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l’ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
- Gouvernement d’entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l’Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Une représentation équilibrée des femmes et des hommes, une diversité des expériences et des compétences et plus d'un tiers de membres indépendants

8 administrateurs	
3 administrateurs indépendants	**5 administrateurs représentants l'actionnaire majoritaire**
Catherine Fulconis Anne Yannic Philippe Charrier	Jean-Charles Naouri Jacques Dumas Virginie Grin (représentante de Finatis) Didier Lévêque (représentant de Foncière Euris) Odile Muracciole (représentante d'Euris)

Membres indépendants

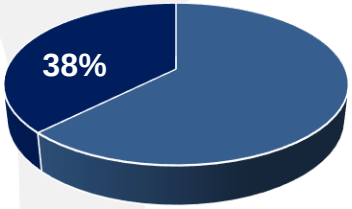

Représentation des femmes et des hommes

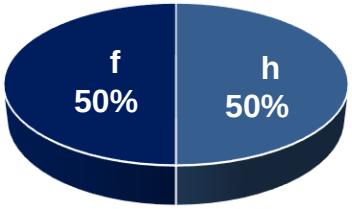

- Le renouvellement de l'ensemble des mandats des administrateurs en fonction proposé à l'assemblée générale s'inscrit dans le maintien de ces équilibres de bonne gouvernance (5ème à 12ème résolutions)
  → A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration demeurerait ainsi composé de 8 administrateurs et serait complété postérieurement par l'administrateur représentant les salariés
- Le conseil comprend 2 censeurs, Jean Chodron de Courcel et Christian Paillot, dont le renouvellement est également proposé à l'assemblée générale (13ème et 14ème résolutions)

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019

Conseil d'administration

9 réunions
100% taux de présence

Activité en 2019

- Activité et résultats du groupe
- Autorisation de la demande d'ouverture de procédures de sauvegarde de Rallye et de ses filiales
- Suivi du déroulement de la procédure de sauvegarde en particulier de l'élaboration des projets de plans de la Société et de ses filiales concernées, des relations avec les banques de la Société. Il a bénéficié de présentations des travaux et analyses des conseils financiers et juridiques de la société qu'il a dans ce cadre entendus et en particulier des rapports et conclusions du cabinet d'expertise financière Accuracy.
- Examen et autorisation du projet de réaménagement des opérations de dérivés des sociétés Rallye et de ses filiales, les sociétés Cobivia et L'Habitation Moderne de Boulogne.
- Examen et autorisation des projets de plan de sauvegarde. À ce titre, le Conseil d'administration a arrêté les modalités d'apurement du passif de la société Rallye et de ses filiales, les sociétés Cobivia, l'Habitation Moderne de Boulogne et Alpétrol.
- Informations sur le déroulement et l'évolution du plan de cessions par le groupe Casino d'actifs non stratégiques
- Gouvernance, composition et fonctionnement du Conseil et des Comités
- Rémunérations

COMITÉ DE SUIVI DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Le Conseil d'administration réuni le 25 juin 2019, a décidé de mettre en place un dispositif spécifique de gouvernance dans le contexte de l'ouverture de la procédure de sauvegarde au bénéfice de la Société, de ses filiales, HMB, Cobivia et Alpétrol ainsi que de ses sociétés mères.

Le Conseil d'administration a ainsi constitué un comité ad hoc, le « Comité de suivi de la procédure de sauvegarde » composé de trois quarts d'administrateurs indépendants et présidé par un membre indépendant, chargé du traitement des questions relatives à la procédure de sauvegarde et notamment :

- du suivi de la procédure de sauvegarde et plus particulièrement de l'élaboration du plan ;
- de l'examen des éventuels conflits d'intérêts au sein du Conseil (présence d'intérêts minoritaires distincts dans chacune des sociétés cotées concernées) ;
- de l'information du Conseil sur le déroulement de la procédure ;
- de la préparation des délibérations qui seront soumises au Conseil dans le cadre de la procédure.

Ce dispositif a pour objectif de permettre au Conseil d'administration de s'assurer que les mécanismes de gouvernance au sein de Rallye sont appropriés et de nature à préserver l'intérêt social en toute circonstance

Le Comité a bénéficié de la présentation par les conseils financiers et juridiques de la société de l'ensemble de leurs travaux en vue de l'élaboration des plans et en particulier des analyses et conclusions de cabinet Accuracy.

Le Comité de suivi est assisté par un conseil juridique en vue principalement d'éclairer le Comité sur toute question relative à la sauvegarde et à la situation de Rallye, que le comité est chargé d'examiner afin de formuler ses avis au Conseil d'administration. A ce titre, le conseil juridique peut solliciter et échanger directement avec les conseils juridiques de la société.

ACTIVITÉ DES COMITÉS EN 2019

Comité d'audit	CNR	Comité de suivi de la procédure de sauvegarde
Philippe Charrier (Président), Anne Yannic et Didier Lévêque **2/3 de membres indépendants dont le Président** **4 réunions** **100% taux de présence** **1 réunion hors la présence des représentants de la Direction Générale**	**Catherine Fulconis (Présidente), Philippe Charrier** et Odile Muracciole **2/3 de membres indépendants dont le Président** **3 réunions** **100% taux de présence**	**Anne Yannic, (Présidente), Catherine Fulconis, Philippe Charrier** et Didier Lévêque **3/4 de membres indépendants sont le Président** **8 réunions** **100% taux de présence**

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

- **Rappel : s'inscrivant dans les dispositions de la loi Rebsamen (17 août 2015), un administrateur représentant les salariés a été désigné en 2017 au sein du Conseil d'administration de la société Casino Guichard-Perrachon. Cette désignation a alors emporté exemption pour la société Rallye d'y procéder.**

Toutefois, les nouvelles dispositions légales issues de la loi « Pacte » ayant supprimé cette exemption pour Rallye et sorti du champs d'application de ce dispositif de représentation la société Casino, Guichard-Perrachon, l'Assemblée générale est appelée à statuer sur la mise en place de la représentation des salariés au sein du conseil d'administration de Rallye dans ce cadre légal, lequel prévoit la désignation d'un administrateur représentant les salariés dans les conseils d'administration comportant 8 membres (2 au-delà)

Sous réserve de l'approbation de la 24ème résolution, un administrateur représentant les salariés sera ainsi être désigné par l'organisation syndicale la plus représentative à l'issue de l'Assemblée générale

Durée du mandat de l'administrateur représentant les salariés : 3 ans

DISSOCIATION DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- La Direction générale dissociée depuis le 28 février 2013 de la Présidence du Conseil d'administration assumée par M. Jean-Charles NAOURI, est assurée depuis le 4 avril 2017, par M. Franck HATTAB
- A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration sera appelé à délibérer sur le maintien de la dissociation de ces fonctions et à reconduire M. Jean-Charles NAOURI dans ses fonctions de Président ainsi que M. Franck HATTAB, comme Directeur général
- En application de l'article L.225-56 du Code de commerce, la Direction générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société
- Néanmoins, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de gestion, en considération de leur nature ou de leur montant

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE 2019 (RÉSOLUTIONS 15 ET 16)

- **Rappel de la structure de rémunération 2019 de M. Franck Hattab, Directeur général approuvée par l'assemblée générale du 15 mai 2019**
  - Part fixe de 480 K€ bruts
  - Rémunération variable annuelle conditionnelle fondée sur des objectifs financiers et qualitatifs : montant cible de 310 K€ (64,5% de la rémunération fixe) et montant maximum à 465 K€ (96,9% de la rémunération fixe) en cas de surperformance laquelle est exclusivement limitée aux objectifs quantitatifs :
    - 3 objectifs quantitatifs financiers comptant pour 50 % du montant cible,
    - 3 objectifs qualitatifs individuels comptant pour 30% du montant cible et l'appréciation des attitudes et comportements managériaux pour 20% du montant cible
  - Rémunération variable long terme (LTI) : montant cible et maximum de 300 K€ (62% de la rémunération fixe), à verser sous conditions de performance et de présence appréciées sur une période de 3 ans (2019-2021)
  - Rémunération exceptionnelle : eu égard à la contribution déterminante du Directeur général dans la négociation de la cession des activités Courir d'un montant brut global de 300K€ versée en 2019

- **Proposition d'aménagement de la politique de rémunération 2019 du Directeur général visant :**
  - La rémunération variable annuelle 2019
    - Constat par le conseil d'administration que les modalités de détermination de la rémunération variable du Directeur général n'apparaissaient plus pertinentes au regard de l'évolution de la situation de la société dans le contexte exceptionnel et complexe de la sauvegarde
    - En conséquence proposition d'aménagement corrélatif de ces modalités avec :
      - l'appréciation de la performance du Directeur général au regard des missions dont il a assuré la bonne réalisation en 2019 et de sa contribution à répondre aux enjeux complexes et exceptionnels relevés par la société en 2019
      - La fixation du montant de la rémunération variable annuelle 2019 à un montant brut de 465 K€, identique au montant maximum préfixé (96,9% de la rémunération fixe), dont le versement est soumis au vote de la présente assemblée générale
  - La proposition de versement d'une rémunération complémentaire
    - Dans un contexte complexe, au titre de la mobilisation et de l'implication exceptionnelle du Directeur général, de sa gestion et stabilité des équipes, de l'accélération de la procédure de sauvegarde et de la maîtrise du calendrier
    - Montant brut de 600 K€ versé pour moitié en 2020 et pour moitié en 2021, sous condition de présence soumis au vote de la présente assemblée générale

Les éléments de la rémunération due et attribuée sont détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2019 et la Brochure de l'Assemblée.

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (RÉSOLUTION 16)

- **Rémunération variable long terme conditionnelle (LTI) attribuée en 2017 et à verser en 2020**

  Montant cible : 250 K€ bruts (59,52% de la rémunération fixe 2017)

  Intégralement soumis à la condition de présence du Directeur général et à des critères de performance appréciés sur la période 2017/2019 :

  - ratio EBITDA consolidé sur le coût de l'endettement net consolidé (50% du montant cible)
  - coût de l'endettement financier net du périmètre Rallye holding actuel (50% du montant cible)

  Pour 100 % du montant de la rémunération variable ressortant des réalisations des deux critères ci-dessus, application d'une pondération assise sur la variation positive ou négative du cours de Bourse de l'action Rallye entre le jour de l'attribution et le jour de l'acquisition définitive

  Sur la base des réalisations constatées des critères de performance (100%) et compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action Rallye, soit une baisse de - 67 %, le montant de la rémunération variable long terme ressort à 82 510 euros bruts représentant 33 % du montant cible.

Les éléments de la rémunération due et attribuée sont détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2019 et la Brochure de l'Assemblée.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 (RÉSOLUTION 18)

- **Rémunérations fixe et variable annuelle conditionnelle**
  - Rémunération fixe inchangée : 480K€ bruts
  - Rémunération variable annuelle conditionnelle : cible maintenue à 310 K€ (64,5% de la rémunération fixe) et maximum à 511,5 K€ (106,6%)
    - 2 objectifs financiers (contre 3 précédemment) avec un poids porté de 50 % à 65 % du montant cible : l'EBITDA Groupe pour 30% et la réduction de l'endettement brut de Rallye pour 35%
    - 3 objectifs qualitatifs individuels avec un poids ramené de 30 % à 20 % du montant cible (gestion courante de la sauvegarde, cession d'actifs et communication financière)
    - L'appréciation des attitudes et comportements managériaux avec un poids ramené de 20 % à 15 % du montant cible
    - Maintien d'une surperformance à 200 % appliquée uniquement aux 2 objectifs quantitatifs financiers

- **Rémunération variable conditionnelle de long terme**
  - Montant cible et maximum maintenu à 300 K€ bruts (62 % de la rémunération fixe)
  - Période d'acquisition de 3 ans
  - Conditions de présence et de performance appréciées sur une période de 3 exercices (2020-2022)
  - 2 objectifs quantitatifs comptant chacun pour 50 % et visant la réduction de l'endettement brute et l'évolution du cours de bourse de Rallye désormais retenu comme critère et non plus tel que précédemment comme un élément pondérateur.
  - Pour chacun des critères retenus, un seuil minimum de réalisation, un niveau cible correspondant à une réalisation conforme des objectifs ainsi qu'un niveau de surperformance par rapport à la cible ont été préfixés. Aucun montant minimum n'est garanti.

- Le Directeur général n'est pas attributaire de plans d'options ni d'actions de performance. Il est affilié au régime d'assurance-chômage spécifique aux dirigeants et mandataires sociaux (GSC), considéré comme un avantage en nature ainsi qu'au système collectif obligatoire de prévoyance, d'assurance santé et de retraite complémentaire mis en place au sein de la société Rallye au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein de la société Rallye

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS ET DES CENSEURS

- Au titre du mandat écoulé à l'assemblée générale du 26 juin 2020 (2019/2020)
  - Maintien de la même structure de rémunérations :
    - **Rémunération des Administrateurs au titre de leur mandat :**
      - Montant individuel de base de 20 K€, composé d'une partie fixe de 4 K€ et d'une partie variable de 16 K€ en fonction de la présence, inchangé depuis 2002.
      - Pour les administrateurs représentant l'actionnaire de contrôle, limitation à 10 K€ (y compris le Président du conseil d'administration)
    - **Rémunération complémentaires des membres des Comités**
      - montant individuel de base de 10 K€, en fonction des présences effectives attribué à chacun des membres des 3 Comités : comité d'audit, comité des nominations et des rémunérations et comité de suivi de la procédure de sauvegarde (constitué le 25 juin 2019)
    - **Présidence d'un Comité :**
      - montant fixe complémentaire de 10 K€
  - Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 225-37-2 du code de commerce, la rémunération attribuée au titre du mandat 2019/2020 est, pour la période du 1er janvier au 26 juin 2020, soumis préalablement à son versement à l'approbation de la présente assemblée
  - La rémunération des censeurs est incluse dans l'enveloppe globale qui sera autorisée par l'Assemblée générale du 26 juin 2020. Elle se décompose comme suit : un montant individuel fixé à 20 000 euros bruts, composés d'une partie fixe de 4 000 euros (éventuellement au prorata temporis en cas de nomination ou de cessation des fonctions en cours d'année) et d'une partie variable de 16 000 euros, sans réattribution de la part variable en cas d'absence
  - A noter que les administrateurs et les censeurs ont décidé, comme le Directeur général, de renoncer à 25% de leur rémunération pour les mois d'avril et de mai 2020

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS AU TITRE DU MANDAT 2020-2021 (RÉSOLUTIONS 19 ET 20)

- **Maintien des mêmes modalités d'attribution** que lors du mandat précédent tant pour les administrateurs que pour les membres et les présidents des comités :
  - **Rémunération des Administrateurs :**
    - Montant individuel de base de 20 K€ (partie fixe de 4 K€ et partie variable de 16 K€) , réduit de moitié pour les administrateurs représentant l'actionnaire de contrôle (y compris le Président du conseil d'administration)
  - **Rémunération complémentaires des membres des Comités**
    - montant individuel de base de 10 K€
  - **Présidence d'un Comité :**
    - montant fixe complémentaire de 10 K€
- **Compte tenu de la désignation d'un administrateur représentant les salariés au conseil d'administration** et son éventuelle nomination au comité des nominations et des rémunérations, conformément aux recommandations du code Afep-Medef :
  - Proposition d'adaptation corrélative du plafond global de la rémunération des mandataires sociaux non exécutifs pour le porter à 330 000 euros à compter du mandat 2020/2021 (objet de la 19° résolution)
- Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations a décidé de reconduire les mêmes modalités d'attribution de la rémunération des censeurs.

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l’ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
- Gouvernement d’entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l’Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

COMPTES ANNUELS DE RALLYE (PAGES 202 À 205 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019)

Première résolution :

- Certification des comptes sans réserve

« Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

- Points clés de l'audit
  - Procédure de sauvegarde et homologation du plan
  - Evaluation des titres de participation

- Aucune observation sur les informations données dans
  - le rapport de gestion
  - Les autres documents sur la situation financière
  - Le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

COMPTES CONSOLIDÉS DE RALLYE (PAGES 96 À 102 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019)

Deuxième résolution :

- Certification des comptes sans réserve comportant une observation technique sur les modalités d'application et les impacts relatifs à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », les incidences de l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » ainsi que le changement de présentation des coûts d'obtention de contrats.

- Points clés de l'audit
  - Procédure de sauvegarde et homologation du plan
  - Respect des ratios bancaires du groupe Casino
  - Test de dépréciation des goodwill et des marques
  - Evaluation des actifs et passifs de Leader Price détenus en vue de la vente et du résultat des activités abandonnées
  - Evaluation des actifs et passifs de Groupe Go Sport détenus en vue de la vente
  - Première application de la norme IFRS 16 – Contrats de location
  - Evaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice
  - Reconnaissance des crédits de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA

RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conventions et engagements réglementés (quatrième résolution) :

- Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale
  - Aucune nouvelle convention autorisée au cours de l'exercice écoulé.

- Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale
  - *Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs*
    - Sans exécution au cours de l'exercice écoulé
      - Garantie à concurrence de sa quote-part et de celle de Foncière Euris dans le cadre de la cession du centre commercial Alexa à Berlin
      - Avec SCI Ruban Bleu Saint Nazaire : garantie de paiement de loyer
    - Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
      - Convention de conseil stratégique avec la société Euris

Attribution gratuites d'actions (vingt-deuxième résolution)

- Limitation à 1 % du capital au 26 juin 2020 du nombre d'actions pouvant être attribuées au titre de la 22ème résolution

- Aucune observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l’ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
- Gouvernement d’entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l’Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des compte sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 faisant apparaître une perte nette comptable de 190 258 899,74 euros

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,86% « POUR » / 0,14 « CONTRE »

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,86% « POUR » / 0,14% « CONTRE »

Troisième résolution

Affectation de la perte de l'exercice en totalité au compte report à nouveau dont le solde négatif s'élèvera à 152 897 412,81€

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,86% « POUR » / 0,14% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Quatrième résolution

Conventions de l'article L 225-38 du Code de commerce - Aucune nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2019

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,20% « POUR » / 1,80% « CONTRE »

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Charrier pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,41% « POUR » / 0,59% « CONTRE »

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dumas pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,64% « POUR » / 0,36% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine Fulconis pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,29% « POUR » / 0,71% « CONTRE »

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 97,93% « POUR » / 2,07% « CONTRE »

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne Yannic pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,81% « POUR » / 0,19% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,19% « POUR » / 0,81% « CONTRE »

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,62% « POUR » / 0,38% « CONTRE »

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,90% « POUR » / 1,10% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Treizième résolution

Renouvellement de Monsieur Jean Chodron de Courcel en qualité de censeur pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 96,24% « POUR » / 3,76% « CONTRE »

Quatorzième résolution

Renouvellement de Monsieur Christian Paillot en qualité de censeur pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 96,24% « POUR » / 3,76% « CONTRE »

Quinzième résolution

Amendement de la politique de rémunération 2019 du Directeur général

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 95,44% « POUR » / 4,56% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Seizième résolution

Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général, en raison de son mandat social

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 95,47% « POUR » / 4,53% « CONTRE »

Dix-Septième résolution

Approbation des informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce relatives à la rémunération 2019 des mandataires sociaux

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,73% « POUR » / 0,27% « CONTRE »

Dix-Huitième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général pour l'exercice 2020

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,67% « POUR » / 0,33% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dix-neuvième résolution

Fixation du montant global de la rémunération des mandataires sociaux non exécutifs

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,74% « POUR » / 0,26% « CONTRE »

Vingtième résolution

Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2020/2021 des mandataires sociaux non exécutifs

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,74% « POUR » / 0,26% « CONTRE »

Vingt et unième résolution

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

• Plafond :	10 % du capital
• Prix d'achat maximum :	30 € par action
• Durée :	18 mois
• Utilisation en période d'OPA :	Non*

* Sauf pour satisfaire des engagements de livraison de titres (attributions gratuites d'actions notamment) pris et annoncés avant le lancement de l'offre

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,58% « POUR » / 1,42% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-deuxième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

• Plafond :	1 % du capital au 26 juin 2020
• Durée :	38 mois

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,38% « POUR » / 1,62% « CONTRE »

Vingt-troisième résolution

Modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat (article 10-III) – Mise en conformité avec les articles L 225-96, L 225-98 et L 225-107 du Code de commerce

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,82% « POUR » / 0,18% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-quatrième résolution

Modifications statutaires relatives à la désignation d'administrateurs représentant les salariés (articles 14,16 et 29) - Afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales issues de la loi « PACTE » l'Assemblée générale est appelée à statuer sur la mise en place de la représentation des salariés au sein du conseil d'administration de Rallye dans ce cadre légal, lequel prévoit la désignation d'un administrateur représentant les salariés dans les conseils d'administration comportant 8 membres (2 au-delà)

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,85% « POUR » / 0,15% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-cinquième résolution

Modification statutaire concernant les délibérations du conseil d'administration (article 18) - Mise en conformité avec la nouvelle rédaction de l'article L.225-37 du Code de commerce

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,85% « POUR » / 0,15% « CONTRE »

Vingt-sixième résolution

Modification statutaire concernant les pouvoirs du Conseil d'administration (article 19) - Mise en conformité avec les dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,85% « POUR » / 0,15% « CONTRE »

Vingt-septième résolution

Modifications statutaires concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration (articles 22 et 29) - Remplacement du terme « jeton de présence » par le terme « rémunération », suite à la modification de l'article L.225-45 du Code de commerce

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,85% « POUR » / 0,15% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-huitième résolution

Modification statutaire concernant la nomination des commissaires aux comptes (article 24-I) - Conformément aux dispositions du 2e alinéa de l'article L.823-1 du Code de commerce, permettant de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléants dès lors que le Commissaire aux comptes titulaire est une personne morale autre qu'une SASU ou une EURL, proposition de modification de la rédaction de l'article 24

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,85% « POUR » / 0,15% « CONTRE »

Vingt-neuvième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,99% « POUR » / 0,01% « CONTRE »